

La pension faible est la norme

Les syndicats ont qualifié, dimanche, les mesures envisagées par le ministre des Pensions Bacquelaine de « rupture de contrat pure et simple ».

FGTB, CSC et CGSLB déplorent les mesures envisagées par le ministre des Pensions : « *Pénaliser les gens en réduisant encore davantage une pension déjà faible devient la nouvelle norme.* »

« *Il est clair que le Conseil des ministres a décidé, jeudi, de diminuer à nouveau les pensions des travailleurs* », avancent-ils sur base d'un texte publié sur le site internet du ministre Bacquelaine. Ainsi, d'après leurs conclusions, les travailleurs qui partent en prépension dans le régime général toucheraient une pension plus faible. Cela ne concernera pas ceux qui le font à la suite d'une restructuration ou dans le cadre des métiers lourds

par exemple.

« *Dans le calcul de la pension, leurs années de prépension ne seront plus comptabilisées sur la base de leur dernier salaire, mais bien en tenant compte d'un droit minimum* », dénoncent les syndicats.

Cette méthode de calcul s'appliquerait aussi aux travailleurs qui cherchent un emploi depuis plus d'un an et qui seraient dès lors triplement pénalisés : une 1^{re} fois au moment du licenciement, une 2^e fois lorsque leur allocation diminuera en raison de la dégressivité et une 3^e fois lorsqu'ils prendront leur pension, constatent les syndicats.

Les demandeurs d'emploi et les prépensionnés seraient visés. Parmi ceux-ci, les personnes qui ont commencé à travailler avant leurs 20 ans et qui terminent leur carrière en Régime de Chômage avec Complément d'entreprise (RCC), et ce, également dans les cas de restructuration ou dans le cadre des métiers lourds. Celles-ci seraient pénalisées dans le calcul de leurs pensions.

D'après les syndicats, le mécanisme de compensation qui prévoyait que les travailleurs ayant plus de 45 ans de carrière voyaient leurs 1^{res} années à bas salaire remplacées par leurs dernières années avec un salaire plus élevé serait supprimé. « *En diminuant leurs pensions, il devient encore plus difficile de trouver un nouvel emploi ou de rester au travail jusqu'à 67 ans* ». ■